

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE N°1

Date : 5/11/20

Lieu : Ecole Élémentaire Robert Delavaux

Durée : 2h

Personnes présentes : Enseignants : Audrey Schmitt, Noémie Cuccureddu, Aurélie Vernassier, Blandine Turki, Cédric Myotte-Duquet, Aude Girerd, Véronique Masson, Anne-Françoise Caré ; Maire : Yves Guyen ; adjointe aux affaires scolaires : Marianne Beaupain ; Rapporteur commission scolaire : M. Kadir Yildirim ; Représentants de parents d'élèves : Nadège Najib, Doriane Boiteux, Aurélien Loye, Nathalie Mélières, Linda Fekkar, Valérie Schmitt ; Présidente de Coup de Pouce : Valérie Kolmayer ; UFCV : Thomas Seguin, Sandy Maillot.

Absents, excusés : Marie Stantina, Céline Barras, Sandra Labaune, Marie Richet, Anne-Sophie Balp, Charlotte Schneiter, Gabriel Surdyk, Sylvie Bérodiér, Elisabeth Billieux

- Élections de parents d'élèves : Elles ont eu lieu le 9 octobre 2020. Une liste se présentait avec 7 titulaires et 5 suppléants. Sur 268 électeurs inscrits, il y a eu 147 votants exclusivement par correspondance, dont 129 suffrages exprimés et 18 bulletins nuls, soit un taux de participation de 54,85 % (53,06 % l'année dernière). Participation en hausse. Nous remercions les parents délégués qui ont aidé à la mise sous enveloppe et au dépouillement. Les coordonnées des parents élus (mails) pourront être mises en ligne sur le site de l'école et affichées devant l'école. Elles seront transmises à la municipalité.

1/ Équipe pédagogique. Réseau d'aide et effectifs

Nous accueillons dans l'équipe : Noémie Cuccureddu (CP le mardi et un mercredi sur 2 ; CM1/CM2 jeudi, vendredi et un mercredi sur 2), Gabriel Surdyk en CM1/CM2 le lundi, le mardi et un mercredi sur 2, Cédric Myotte-Duquet en CM2 le vendredi et en CE1 le reste du temps, Aurélie Vernassier en CP/CE1 sauf le lundi et Elisabeth Billieux qui la remplace le lundi.

Les effectifs de l'année 2020-2021 sont les suivants : 7 classes, 161 élèves (en hausse).

CP →	Audrey Schmitt / Noémie Cuccureddu	25
CP/CE1 →	Aurélie Vernassier / Elisabeth Billieux	15+6=21
CE1 →	Blandine Turki / Cédric Myotte-Duquet	25
CE2 →	Aude Girerd	24
CM1→	Véronique Masson	23
CM1/CM2→	Gabriel Surdyk / Noémie Cuccureddu	15+5=20
CM2→	A.F. Caré / Cédric Myotte-Duquet	23

- Présentation du RASED : Le RASED est le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en

Difficulté. Il est régi par l'inspecteur de l'Éducation Nationale de notre circonscription. Il est représenté par Sylvie Bérodiér, professeur des écoles, enseignante spécialisée E à dominante pédagogique, et Christine Simonin, psychologue scolaire. Nous pouvons faire appel à elles en plus des aides que nous apportons à nos élèves, en maths et français. Elles peuvent intervenir ponctuellement dans l'école sur le temps scolaire, ainsi que dans d'autres écoles du secteur du collège Camus. Les bureaux du réseau d'aides sont basés à l'École Élémentaire Saint-Claude à Besançon. La psychologue scolaire, Christine Simonin, rencontre les enfants à la demande des familles ou des maîtres, dans le respect de la discrétion (03.81.53.76.36).

- *Actions du RASED* : Mme Bérodiér, dont les interventions concernent le cycle 2, avait commencé avec les classes de CP et de CE1. Elle devait commencer à s'occuper de quelques élèves de CE2.

2/ Attributions du Conseil d'Ecole

Le Conseil est constitué pour un an et siège jusqu'au renouvellement de ses membres. Sur proposition de la Directrice, il vote le règlement intérieur de l'école, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, adopte le projet d'école... Il est consulté sur les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, la protection et la sécurité des enfants, l'hygiène scolaire. Le détail complet des compétences du Conseil d'école est tenu à la disposition des parents qui en feraient la demande auprès de la directrice. Il a été préalablement envoyé par mail aux membres du Conseil d'École.

3/ Règlement intérieur

Une charte de la laïcité est intégrée au règlement intérieur et doit être signée par les familles. Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

4/ P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

Le PPMS permet aux écoles et établissements de se préparer et de gérer une situation d'évènement majeur (accident d'origine naturelle ou technologique, attentat-intrusion) de la manière la plus appropriée afin d'en limiter les conséquences. Cette démarche a pour objectif d'assurer la sauvegarde de toutes les personnes présentes en attendant l'arrivée des secours extérieurs ou le retour à une situation normale, et en appliquant les directives des autorités.

Il existe donc deux documents : un PPMS « risques majeurs » et un PPMS « attentat-intrusion ». Les PPMS sont actualisés tous les ans et transmis à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

Cette année, un exercice académique « attentat-intrusion » est prévu dans le courant du mois de décembre 2020. Lors du déclenchement par les enseignants, une information est envoyée aux services du Rectorat et à la gendarmerie. La mairie demande à être avertie lors de l'alerte.

Des barres anti panique ont été posées, pas encore sur la porte de la salle des maîtres (M. le maire va s'en inquiéter).

Des voyants lumineux et un buzzer (sonnerie brève pour attirer l'attention des enseignants) annonçant une alerte ont été installés dans les classes.

Les familles seront bientôt destinataires de consignes concernant l'alerte « Risques Majeurs ».

Ces PPMS sont laissés en consultation mais ne sont pas signés par tous les membres du conseil pour raison sanitaire.

5/ Rythmes scolaires

Comme évoqué lors du dernier conseil d'école de l'année précédente, la Délégation de Service Public (DSP) signée avec l'UFCV court jusqu'en juin 2021. La question se posera pour la rentrée suivante d'un éventuel changement de rythme scolaire avec retour aux 4 jours de classe.

Les membres de la commission scolaire (réunie pour la 1ère fois le 17/11) ainsi que ceux du comité consultatif (qui se réunira pour la 1ère fois le 1^{er}/12) vont échanger sur le fonctionnement actuel. Les enseignants ainsi que les familles seront consultés. Le sondage lors de la mise en place des 4 jours ½ a été très peu renseigné par les familles, nous espérons plus de retours pour le prochain, après mobilisation de tous les réseaux de communication et de diffusion.

La décision finale sera prise par le conseil municipal. Il faut qu'elle soit validée par le Directeur Académique.

6/Activités pédagogiques

→ **Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918.** Pour les raisons sanitaires actuelles, cette commémoration aura lieu en comité très restreint (M. le maire, quelques adjoints et quelques représentants des anciens combattants).

→ **projet Ariane#, classe de CM2.** Projet déjà prévu l'année dernière mais supprimé en raison de la crise sanitaire, reporté lundi 30 novembre en théorie. Est prévue l'intervention d'un artiste dans la classe par demi-groupe pour sonoriser un court-métrage et utiliser les outils numériques pour y parvenir.

→ **Piscine** : Séances à la piscine Mallarmé : 8 séances le lundi, 14h20-14h55 dans l'eau, classe CP + classe CE1 à partir du 23/11 jusqu'au 25/01/21 et classe CP/CE1 à partir du 9 avril.

→ **École et Cinéma** : 3 séances de cinéma pour chaque classe étaient initialement prévues : CP et CP/CE1 « Burlesques », « Mon voisin Totoro », « Le garçon et le monde » ; CE2 « Burlesques », « L'île de Black Mor », « Le garçon et le monde » ; CM1 « Burlesques », « L'île de Black Mor », « Le roi des masques » ; CM2 « Le roi des masques », « Burlesques », « Le garçon et le monde » ; CM1/CM2 « Burlesques », « L'île de Black Mor », « Le roi des masques » ; CE1 « Le garçon et le monde », « L'île de Black Mor », « Rabi ».

→ **Chorale** : impossible cette année à cause de la crise sanitaire.

Les déplacements en bus pour les activités pédagogiques précitées sont pris en charge par la commune.

6/ Comptes de l'école

L'école fonctionne grâce aux subventions municipales (sur l'année civile) et grâce à la coopérative scolaire affiliée à l'OCCE (Office Central de Coopération à l'École), sur l'année scolaire. Le solde de la coopérative scolaire se monte à 2 037,71 euros, qui sont répartis par élève entre les sept classes, après règlement des cotisations OCCE.

Le budget pris en charge par la municipalité se divise ainsi :

- 34 € par élève qui seront utilisés pour le financement des cahiers, du petit matériel dans les classes (feutres, matériel pédagogique, matériel pour les arts...);
- une ligne transport ;
- des lignes spécifiques fichiers et entrées piscine.
- Investissement supplémentaire :
 - o VPI et enceintes dans la classe de CP,
 - o Ordinateur portable paramétré au VPI,
 - o Tableau tryptique adapté au VPI,
 - o Changement de photocopieur.

Précision sur la classe découverte : l'argent des ventes destiné à financer la classe découverte des CM1 de juin 2020 a été utilisé pour régler l'acompte demandé par l'organisme. Ce dossier est en suspens pour l'instant.

7/ Divers (Périscolaire, Association Coup de Pouce...)

Périscolaire :

Les objectifs du périscolaire sont : le développement de l'autonomie chez les élèves, ainsi que le respect des règles de vie et du rythme de l'enfant.

Le protocole sanitaire impose l'organisation suivante :

- Le matin : une dizaine d'enfants. Une salle d'activité est utilisée, mais la distanciation physique est respectée du fait du faible effectif.
- Le midi : environ 80 enfants. Les classes ne sont pas brassées. Il y a 2 services et un animateur par classe.
- NAP : les groupes se font par classe, c'est pourquoi les choix proposés avant les vacances n'ont pu être respectés.
- Soir : environ 45 enfants sauf le vendredi. Sept espaces sont proposés, avec des activités libres ou animées.

De nouveaux animateurs sont arrivés car le protocole sanitaire impose plus de groupes.

« Coup de pouce » :

La campagne d'adhésion est toujours en cours (700 €). La réélection du bureau se fera par correspondance car peu de personnes ont participé à la réunion par visio.

Vente de papillotes : la distribution se fera dans la semaine du 9 novembre.

Le goûter de Noël : la distribution se fera malgré le protocole, mais les enfants rapporteront les friandises (emballées) à la maison.

La prochaine action devrait être la vente de sapins. Tout dépendra de l'évolution de la situation.

9/ Questions posées au préalable

Question rapportée par Mme Najib : concernant le temps du périscolaire du soir, est-il possible de prévoir un temps pour faire les devoirs ou soutien scolaire, et/ ou pendant le temps de NAP ? Thomas Seguin précise que les enfants peuvent faire leurs devoirs au périscolaire s'ils le souhaitent, mais ce ne sera pas une activité « aide aux devoirs » avec du personnel dédié pour cela.

M. Guyen fait part de quelques changements au niveau du circuit du ramassage scolaire : mise en sécurité de la rue des Maisonnettes, suppression de 2 arrêts ramenés sur l'arrêt « Maisonnettes », les nouveaux arrêts « Fauvettes » et « Ruisseau » sont bien utilisés. L'objectif est la réduction du nombre de véhicules autour des écoles.

Le conseil d'école insiste sur le respect du port du masque autour de l'école, jusqu'à 50 mètres de l'école. Les élus parents d'élèves sont sollicités pour le faire respecter et bien relayer l'information.

Mme Beaupain fait un point sur le CME (Conseil Municipal des enfants) : il est normalement constitué de 6 CM1 et 6 CM2 avec un renouvellement en CM1. Pour cause de confinement l'année dernière, l'équipe est maintenue cette année avec des élèves en CM2 et 6ème. Une seule élève de 6ème a décidé de ne plus participer au CME donc c'est la 1ère suppléante élue qui la remplace. Siègent donc cette année 7 CM2 et 5 élèves de 6ème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

La secrétaire de séance,
Audrey SCHMITT



La présidente du conseil,
Anne-Françoise CARÉ

